

**DEMANDE D'OFFRE DE PRIX POUR DES SERVICES**

*(PRESTATIONS DE SERVICES)*

*Pour des Missions simples*

---

**SERVICES D'ACTIVITES CULTURELLES ET ARTISTIQUES INNOVANTES ACCESSIBLES AUX  
MIGRANTS ET MAROCAINS ET AYANT POUR OBJECTIFS DE PROMOUVOIR LE VIVRE  
ENSEMBLE ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS.**

---

**Préparée par**



*11 rue Ait Ourir, Souissi, Rabat*

**DEMANDE D'OFFRE DE PRIX N°: OIM/RBT/RFQ/2022/010**

**Mission :** *OIM MAROC*

**Nom du Projet :** « Pilier de développement à l'appui du Programme Régional de Développement et de Protection en Afrique du Nord »

**Titre des Services :** *Activités culturelles, artistiques innovantes accessibles aux migrants et marocains et ayant pour objectifs de promouvoir le vivre ensemble et lutter contre les discriminations.*

### **Demande d'offre de Prix/Appel à consultation**

L'Organisation internationale pour les migrations (ci-après dénommée l'OIM) se propose d'engager une organisation pour mettre en place des *activités culturelles, artistiques innovantes accessibles aux migrants et marocains et ayant pour objectifs de promouvoir le vivre ensemble et lutter contre les discriminations*. Toutes les activités doivent s'inscrire dans une approche fondée sur les droits humains garantissant la réalisation effective des droits, et reconnaissant les besoins spécifiques de protection de chaque bénéficiaire<sup>1</sup> et respectant une approche genre. Des informations complémentaires sur les services sont fournies dans les Termes de Références (TDR) ci-joints.

La Demande d'offre de prix/Appel à consultation est constituée des documents suivants :

Section I. Instructions aux Prestataires de services ;

Section II. Termes de références ;

Les Propositions doivent être soumises par courrier au bureau de l'OIM par e-mail à l'adresse électronique : [moroccoprocurement@iom.int](mailto:moroccoprocurement@iom.int), en indiquant en objet « **Activités de cohésion sociale,- programme RDPP** », au plus tard le **26 juin 2022**. Les propositions reçues tardivement ou incomplètes ne seront pas acceptées. La taille de l'email ne doit pas dépasser 10 Mo.

---

<sup>1</sup> *Migration et droits de l'Homme, Améliorer la gouvernance internationale fondée sur les droits de l'homme.* ([https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Migration/MigrationHR\\_improvingHR\\_ReportFR.pdf](https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Migration/MigrationHR_improvingHR_ReportFR.pdf))

## Table des Matières

**Section I - Instructions aux Prestataires de Services / Cabinets-conseils ..... 3**

**Section II. Termes de référence .....Erreur ! Signet non défini.**

### **Section I - Instructions aux Prestataires de services / Cabinets-conseils**

#### **1. Introduction**

- 1.1 Seuls les Prestataires de services peuvent soumettre leurs Propositions technique et financière pour les services requis. Les Propositions constituent la base des négociations contractuelles devant aboutir à un contrat signé avec le prestataire sélectionné.
- 1.2 Les Prestataires de services ne doivent pas être engagés à une mission quelconque qui serait en conflit avec leurs obligations présentes ou passées vis-à-vis d'autres entités adjudicatrices, ou qui les placerait dans une position qui les empêche d'être en mesure de mener à bien la mission au mieux des intérêts de l'OIM.
- 1.3 L'OIM n'est pas tenue d'accepter toute proposition et se réserve le droit d'annuler le processus de sélection à tout moment avant l'attribution du contrat, et ce, sans encourir de responsabilité vis-à-vis des Prestataires de services

#### **2. Manœuvres collusoires, frauduleuses et coercitives**

- 2.1 Le Règlement intérieur de l'OIM exige que le Personnel de l'OIM dans son ensemble, les soumissionnaires, fabricants, fournisseurs ou distributeurs se conforment aux normes les plus strictes en matière de déontologie pendant le processus de passation et d'exécution de tous contrats. L'OIM rejette toute proposition des soumissionnaires et peut, le cas échéant, mettre fin à leur contrat s'il est établi qu'ils se sont livrés à des manœuvres collusoires, frauduleuses ou coercitives. En vertu de ce règlement, l'OIM définit aux fins du présent paragraphe, les termes énoncés ci-dessous comme suit :

#### **3. Clarifications et amendements des documents de Demande d'offre de prix/Appel à consultation**

- 3.1 À tout moment avant la soumission des propositions, l'OIM peut, pour quelque raison que ce soit, sur sa propre initiative ou en réponse à une clarification, modifier la Demande d'offre de prix/Appel à consultation.
- 3.2. Les Prestataires de services peuvent demander des clarifications sur toutes parties de la Demande d'offre de prix/Appel à consultation. La demande doit être adressée par email ([morocprocurement@iom.int](mailto:morocprocurement@iom.int)) et soumis à l'OIM à l'adresse indiquée plus haut au plus tard *le vendredi 24 juin avant 14h.*

#### 4. Préparation des Propositions

- 4.1 L'Offre du Prestataire de services doit comprendre les éléments suivants :
- a) la Proposition technique, et
  - b) la Proposition financière.
- 4.2 La Proposition, ainsi que toutes correspondances y relatives partagées par les Prestataires de services et l'OIM doivent être en *français*. Tous les rapports préparés par le Prestataire de services doivent être rédigés en *français*.
- 4.3 Les Prestataires de services sont appelés à fournir le prix de leur service en dirhams marocains (MAD).
- 4.4 Les termes et la méthode de paiement doivent être clairement spécifiés.

#### 5. Proposition technique

- 5.1 La Proposition technique doit fournir les informations suivantes :
- a) Une brève description du profil du prestataire de services
  - b) Une description de la méthodologie de travail pour exécuter la mission y compris le détail des activités qui seront mises en place, les bénéficiaires et les objectifs à atteindre.
  - c) La liste de l'équipe professionnelle proposée par domaine d'expertise, leurs positions et les tâches qui seraient confiées à chaque membre de l'équipe professionnelle
  - d) Le CV du personnel professionnel proposé
  - e) Les fiches anthropométriques du personnel proposé

#### 6. Proposition financière

- 6.1 La Proposition financière doit comprendre tous les coûts afférents à la mission, ces coûts doivent être ventilés par activité, incluant a) rémunération du staff b) les dépenses tels transports, équipement, licences c) toutes les taxes applicables,

#### 7. Évaluation

- 7.1 Les Propositions seront évaluées sur la base de leur conformité aux Termes de référence et aux exigences de la Demande d'offre de prix
- 7.2 Une proposition est rejetée à ce stade si elle ne répond pas aux aspects importants des Termes de référence

#### 8. Attribution du Marché

Le contrat sera attribué par voie d'un avis d'attribution.

Les Propositions doivent être soumises par courrier au bureau de l'OIM par e-mail à l'adresse électronique : [morocccprocurement@iom.int](mailto:morocccprocurement@iom.int), en indiquant en objet « **Activités de cohésion sociale, -programme RDPP** », au plus tard le **26 juin 2022**. Les propositions reçues tardivement ou incomplètes ne seront pas acceptées. La taille de l'email ne doit pas dépasser 10 Mo.

Le Prestataire de services est censé commencer sa mission en date du **11 juillet 2022**.

## Section II. Termes de référence



Financé par l'Union européenne



### Termes de référence

**« Pilier de développement à l'appui du Programme Régional de Développement et de Protection pour l'Afrique du Nord (RDPP NA) »**

**« RDPP Maroc - Protection et Résilience »**

#### I. Contexte

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) au Maroc a ouvert sa mission à Rabat en 2007, suite à l'entrée en vigueur de l'accord de siège entre le Royaume du Maroc et l'OIM en juillet 2006. C'est dans le cadre du principe de l'OIM que *la migration humaine et ordonnée bénéficie aux migrants et à la société*, que l'OIM Maroc vise à soutenir le gouvernement du Royaume du Maroc et les acteurs concernés dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA) mais aussi dans la mise en œuvre des programmes dans le domaine de la migration et du développement, l'appui à la jeunesse, l'assistance directe et la protection.

Tout en reconnaissant les vulnérabilités et les besoins identifiés des populations migrantes dans la région de l'Afrique du Nord, le programme « RDPP Maroc – Protection et Résilience », financé par l'Union européenne et mis en œuvre par l'OIM, vise à soutenir les efforts du Gouvernement du Maroc pour renforcer la protection et la résilience des communautés migrantes et de leurs communautés d'accueil dans le but d'améliorer la cohésion sociale et de protéger leurs droits.

Un des objectifs du programme est le renforcement de la protection et la résilience des populations migrantes, incluant une assistance sociale et humanitaire des populations migrantes en situation de vulnérabilité. Le programme « RDPP Maroc - Protection et Résilience »<sup>2</sup> s'inscrit dans les programmes sectoriels de mise en œuvre de la SNIA : « Education et Culture », « Assistance sociale et humanitaire » et « Formation professionnelle », et notamment dans leurs objectifs spécifiques respectifs (OSP 1, OSP 2 ; OSP 8 ; OSP 9 et OSP 10).

Comme mentionné plus haut, la cohésion sociale est un axe prioritaire du programme car celle-ci promeut le vivre ensemble, la lutte contre les discriminations et est un outil indispensable à l'intégration des migrants dans la société hôte.

Conscient de l'importance de cette thématique, on peut voir que de nombreuses initiatives voient le jour à travers, notamment, les organisations de la société civile. En effet, celles-ci ont une grande

---

<sup>2</sup> Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre du programme « Pilier de développement à l'appui du Programme Régional de Développement et de Protection pour l'Afrique du Nord (RDPP NA) », de l'Union européenne et mis en œuvre par l'OIM dans les cinq pays d'Afrique du Nord, à savoir le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye et l'Égypte. Le sous-titre « RDPP Maroc – Protection et Résilience » sera utilisé tout au long du document, remplaçant le titre officiel du programme.

facilité de mobilisation des citoyens marocains et des migrants présents au Maroc et elles comprennent mieux les enjeux du terrain lorsqu'il s'agit de tension sociale et de discrimination envers les étrangers, elles sont aussi, souvent, les plus outillées pour assurer ce type d'initiatives.

Cet appel à propositions vient ainsi offrir une occasion de promouvoir la cohésion sociale et le vivre ensemble à travers des activités culturelles, artistiques et innovantes dans trois régions différentes du Maroc (Tanger-Tetouan-Al Hoceima, Rabat-Salé-Kénitra et Marrakech). Ces activités viendront compléter les autres initiatives lancées par l'OIM Maroc qui promeuvent une migration sûre, ordonnée et régulière et qui sensibilisent sur les risques liés à la migration irrégulière.

## **II. Objectif spécifique**

Conformément aux idéaux de lutte contre les discriminations, d'intégration et de promotion du vivre ensemble, l'objectif spécifique de cet appel à propositions est de renforcer la cohésion sociale entre migrants et communauté hôte à travers des activités culturelles, artistiques innovantes et de promouvoir l'interculturalité.

L'association/prestataire de service sélectionné aura pour mission de réaliser au moins trois activités de cohésion sociale dans au moins 3 régions/villes différentes du Royaume du Maroc. Ces trois activités différentes les unes des autres seront de types culturelles, artistiques innovantes accessibles aux populations migrantes et marocaines et ayant pour objectifs de promouvoir le vivre ensemble et lutter contre les discriminations. Au cours des activités, les encadrants auront pour responsabilités de sensibiliser les participants aux ateliers à la migration régulière, à la cohésion sociale et à la lutte contre les discriminations.

**Dans le cadre de ce partenariat avec l'OIM, l'association qui sera retenu pourra notamment bénéficier :**

- d'un accompagnement technique de la part de l'OIM et d'un appui à la mise en place des activités.
- d'une subvention totale de quatre-vingt-quatre milles quatre cents soixante-huit dirhams marocains (84.468, 00 MAD).

### **a. Durée**

La durée du partenariat s'étalera sur deux (02) mois à compter de la date de la signature de la convention de service.

### **b. Méthodologie**

La méthodologie proposée par l'association devra comprendre des séances de formations et de préparation aux activités culturelles au cours desquelles les encadrants devront sensibiliser les participants à la lutte contre les discriminations, à l'interculturalité et à la cohésion sociale.

### **c. Suivi de la mise en œuvre**

Les activités qui seront mises en œuvre dans le cadre de la convention signée entre l'association sélectionné et l'OIM, seront suivies par l'équipe contractante en étroite collaboration avec l'équipe

projet de l'OIM basée à Rabat et les agents de liaison de l'OIM au niveau régional (le cas échéant). Ainsi, des réunions périodiques seront organisées avec le représentant de l'association pour s'assurer de l'état d'avancement des activités et s'enquérir des difficultés et des besoins rencontrés dans la mise en œuvre. Ceci dans le but d'assurer une coordination et un dynamisme réel tout au long de la réalisation du partenariat.

Par ailleurs, l'association sera invitée à partager un rapport final (dont le format sera défini avec l'OIM) qui détaillera le déroulement de/des activités, le nombre de bénéficiaire désagrégé par sexe, âge, pays d'origine. L'équipe projet de l'OIM reste une ressource et un appui pour l'association dans les différentes activités.

#### **d. Groupes cibles**

Les personnes migrantes et marocaines ayant un intérêt pour ces activités. Une attention particulière sera apportée aux filles, jeunes femmes et femmes en accord avec le principe d'égalité des genres.

#### **e. Régions ciblées**

Les associations pouvant répondre à cet appel d'offre devraient idéalement (mais pas obligatoirement) pouvoir développer les activités de cohésion sociale dans les trois régions suivantes : Rabat-Salé, Tanger-Tétouan-Al Hoceima et Marrakech.

#### **f. Modalités de paiement**

Selon le type de proposition/projet proposé par l'organisation, les modalités de paiement seront décidées par l'OIM en coordination avec l'association sélectionnée.

#### **g. Critères d'éligibilité**

- Les types d'acteur éligibles à un soutien financier seront les suivants :
  - o Association ayant une expérience dans le domaine de la migration et/ou dans les activités de cohésion sociale.
- Maîtrise de l'arabe et du français. La maîtrise de l'anglais sera considérée comme un avantage.

#### **h. Modalités de candidature**

Les associations intéressées doivent faire parvenir à l'OIM une proposition technique et financière répondant à cet appel d'offre. La proposition technique devra inclure la méthodologie qui sera adoptée, un chronogramme et les CVs du personnel impliqué. La proposition financière devra inclure tous les frais afférents aux activités développées dans le cadre de ce partenariat.

Les Propositions doivent être soumises par courrier au bureau de l'OIM par e-mail à l'adresse électronique : [morocoprocedure@iom.int](mailto:morocoprocedure@iom.int), en indiquant en objet « **Activités de cohésion sociale, -programme RDPP** », au plus tard le **26 juin 2022**. Les propositions reçues tardivement ou incomplètes ne seront pas acceptées. La taille de l'email ne doit pas dépasser 10 Mo.

Le Prestataire de services est censé commencer sa mission en date du **11 juillet 2022**.



**i. Communication et visibilité**

Les initiatives et les activités proposées devront assurer le respect des lignes directrices de visibilité de l'Union européenne ainsi que celles de l'OIM - tous les matériaux doivent être partagés avec l'OIM pour approbation avant impression/publication, qui à son tour doit s'assurer de l'approbation de l'UE.